

FICHE DE DONNEES DE SECURITE**REPULSIF SERPENTS**

Version : 2

Date de Révision: 02/04/2007

98/8/CE

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PREPARATION ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

Nom du Produit : Répulsif serpents granulés

Application (s) et / ou usage (s) : Répulsif serpents granulés extérieur
normaux

N° code du produit : CORCS006

Distributeur : Penn 'Ty bio
La Pennerie
49370 – Bécon les Granits
Téléphone: 02 41 77 0 6 17
Site : <http://www.penntybio.com/insectes/>
Email : penntybio@tel2.fr

Téléphone en cas d'urgence (à utiliser
par le médecin traitant) : Paris 01 40 05 48 48
Lyon 04 72 11 69 11

2. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom de la préparation : Répulsif serpents granulés

Formule : CORCS006

Description de la préparation : Granulés

Composants contribuant aux dangers
pour la santé :

- Extrait D'ail - Cas 8008-99-9 - n° EINECS: 232-371-1
Conc. Pds.(%) : 0,01 <C<=0,1 Classement : Xi R36,R37,R38,R41
- Naphtalène - Cas 91-20-3 - n° EINECS: 202-049-5
Conc. Pds.(%) : 0,1 <C<1 Classement : XN, R22, R40, N, R50/53
- Granulés de céréales - Cas sans
Conc. Pds.(%) : 10 <C<=100 Symbole (s) : sans
- Acide Laurique - 143-07-7 - n° EINECS: 205-582-1
Conc. Pds.(%) : 0,1 <C<=1 Classement: Xi, R36

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement Européen : Cette préparation est réglementée selon les directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE, leurs adaptations et leurs annexes.

Pour L'homme : De par la concentration des composants cette préparation ne comporte pas de risques pour l'homme.

Pour L'environnement : Le mélange est nocif pour les organismes aquatiques. Il peut avoir des effets néfastes à long termes pour l'environnement aquatique.

4. PREMIERS SECOURS

Inhalation : Non concerné utilisation uniquement en extérieur

Contact avec les yeux: Quelques poussières de céréales peuvent voler, dans ce cas laver à l'eau claire abondamment

Contact avec la peau : Laver à l'eau et au savon les parties atteintes.

Ingestion : Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Appeler un médecin qui décidera de la méthode ou de la nécessité d'administrer un lavage gastrique.

5. MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens D'extinction approprié : Eau pulvérisée, dioxyde de carbone, mousse, sable

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

REPULSIF SERPENTS

Version : 2

Date de Révision: 02/04/2007

98/8/CE

Données de sécurité

Point d'ébullition	Non concerné
Point éclair	Non déterminé
Inflammabilité	oui
Limites d'explosion	Non
Densité	0,46 g / ml à 20°C
Solubilité aux solvants	Non
Liposolubilité	Non
Hydrosolubilité	Non

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7

Condition (s) à éviter Températures supérieures à 40°C et inférieures à 0°C

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Inhalation	CL ₅₀ inhalation / rat	Supérieure à 1000 mg/litre
Contact avec la peau	DL ₅₀ cutanée / rat	Supérieure à 10 000 mg / kg
Contact avec les yeux	des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations	
Ingestion	DL ₅₀ orale/rat	Supérieure à 4000 mg / kg

Ces données sont établies en fonction du calcul de la concentration des matières premières entrants dans la composition

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information(s) générale(s) Contient de l'extrait d'ail, de l'acide laurique, du naphtalène et de la céréale
Dangereux pour le milieu aquatique

Effets nocifs divers inconnus

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Déchets / produits non utilisés : Peut être évacué en décharge suivant la réglementation locale.

Emballages contaminés : Les emballages vides peuvent etres mis en décharge suivant la réglementation locale.

Information (s) supplémentaire (s) :

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Classe de transport	sans classement	
ADR	Marchandise non dangereuse	
Route		
RID	Marchandise non dangereuse	
Rail		
ADNR	Marchandise non dangereuse	
Fluvial		
AOCI	Marchandise non dangereuse	
Air		
IMDG	Marchandise non dangereuse	
Mer		

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

N° CE Non applicable

Symbole(s) sans

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

REPULSIF SERPENTS

Version : 2

Date de Révision: 02/04/2007

98/8/CE

Phrase (s) R :

R 52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement

Phrase (s) S :

S2 Conserver hors de portée des enfants
 S13 Tenir à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux
 S20 Ne pas manger ne pas boire pendant l'utilisation
 S49 Conserver uniquement dans le flacon d'origine

Information(s) complémentaire(s)

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des symboles de danger et des phrases R pour les substances dangereuses citées au chapitre 2:

Xi	Irritant
XN	Nocif
N	Dangereux pour l'environnement
R22	Nocif en cas d'ingestion
R36	Irritant pour les yeux
R37	Irritant pour les voies respiratoires
R38	Irritant pour la peau
R40	Effet cancérogène suspecté preuves insuffisantes
R41	Risques de lésions oculaires graves
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à

Législation(s) suivie(s):

Les informations de cette fiche de données de sécurité répondent aux lois nationales et aux directives de la CE
 Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Applications(s) et / ou Usage(s)

Répulsif Serpents Granulés

Historique

Date de la première édition	03/03/2007
Date de révision	04/04/2007
Version	2

à long terme pour l'environnement aquatique